



Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Pottion

Initiales du maire
Initiales du Sec.- Trés.

Séance ordinaire du Conseil municipal du Canton de Pottion tenue **lundi, le 2 mars 2015**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville. La séance débute à 19h05.

Sont présents, le Maire Louis Veillon, les Conseillères Diane Rypinski Marcoux et Edith Smeesters, les Conseillers, André Ducharme, Michel Daigneault, Pierre Pouliot et Michael Laplume.

La séance est présidée par le Maire Louis Veillon. Le Directeur général secrétaire trésorier, Thierry Roger, est également présent et agit comme secrétaire d'assemblée. Neuf (9) citoyens assistent aussi à l'assemblée.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

Le Maire constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2015 03 01

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Diane Rypinski Marcoux
et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour en y ajoutant à varia les sujets suivants:

- 9.1 Appui à Action Memphré Ouest pour une demande d'aide financière auprès du pacte rural;
- 9.2 Appui au projet de caractérisation des terres agricoles et forestières;
- 9.3 Invitation d'un entrepreneur supplémentaire pour la coupe en bordure de chemins;

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE FÉVRIER 2015

5. AFFAIRES COURANTES ET DÉLIBÉRANTES

5.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 5.1.1 Appui à une demande d'aide financière au Pacte Rural de la Coopérative les Petits Ziboux;
- 5.1.2 Facturation des coûts de la Sûreté du Québec: opposition;
- 5.1.3 Résolution en faveur de la reconduction du programme AccèsLogis Québec;
- 5.1.4 Modification à la résolution 2015-02-05 concernant l'aide financière aux organismes communautaires municipaux;
- 5.1.5 Autorisation d'un parcours cycliste dans le Canton pour l'évènement Grand Fondo Cantons de l'Est édition 2015;

5.2 FINANCES

- 5.2.1 Autorisation de paiements pour le Comité Culturel et Patrimonial de Pottion (CCPP);
- 5.2.2 Autorisation de déboursement par versement du montant pour la Coopérative les petits Ziboux; **DIFFÉRÉ**;
- 5.2.3 Approbation d'un certificat d'admissibilité en vertu du programme de subvention pour la revitalisation du Village de Mansonville – Volet Commercial;

5.2.4	Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier – Dossier 00022093-1;
5.2.5	Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier – Dossier 00021629-1;
5.2.6	Reddition de comptes de 2014 pour le transfert de la voirie provinciale par le ministère des Transports du Québec à la Municipalité en 1993 dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;
5.2.7	Appui à « La grande envolée » du Commandant Piché;
5.2.8	Contribution financière pour l'évènement Tour des Arts 2015;
5.2.9	Action Memphré Ouest budget imparti aux municipalités en 2015;
5.3	<u>PERSONNEL</u>
5.3.1	Embauche d'un employé journalier saisonnier pour opérer la niveleuse;
5.3.2	Embauche d'une employée au Bureau d'Accueil Touristique;
5.3.3	Embauche du surveillant sauveteur de plage;
5.4	<u>MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET FOURNITURES</u>
5.5	<u>PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS</u>
5.5.1	Tarifs pour le stationnement et le débarcadère au quai de Vale Perkins;
5.5.2	Subvention FDOT réduite pour le sentier Village Owl's Head;
5.5.3	Déménagement du bureau d'accueil touristique;
5.6	<u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>
5.6.1	Dépôt du rapport des activités en 2014 en matière de prévention incendie pour la Municipalité du canton de Potton;
5.6.2	Mesures préparatoires pour lancer la démarche de planification du plan de sécurité civile;
5.7	<u>TRANSPORT ET VOIRIE</u>
5.7.1	Dépôt du rapport du Responsable des travaux publics et Directeur adjoint du Service sécurité incendie;
5.8	<u>HYGIÈNE DU MILIEU</u>
5.8.1	Dépôt du rapport mensuel de la Responsable en hygiène du milieu et inspection en environnement;
5.8.2	Fourniture de sacs compostables au commerce Marché Richelieu comme aux restaurants;
5.8.3	Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour la location, le transport et la disposition des conteneurs de l'Écocentre;
5.8.4	Autorisation pour l'achat de deux îlots de récupération de matières résiduelles pour encourager Développement Owl's Head;
5.8.5	Adjudication du contrat pour l'étude des technologies de réduction du phosphore dans les eaux rejetées par les stations d'épuration;
5.8.6	Lettre concernant les rejets de phosphore dans la rivière Missisquoi Nord;
5.9	<u>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</u>
5.10	<u>URBANISME & DÉVELOPPEMENT</u>
5.10.1	Dépôt du rapport mensuel du Responsable en urbanisme et inspection en bâtiments;
5.10.2	PIIA-2: 291, rue Principale (banque CIBC), remplacement d'une enseigne;
5.10.3	PIIA-2: 6A, rue Vale Perkins (dépanneur), modification d'une enseigne;
5.11	<u>LOISIRS ET CULTURE</u>
5.11.1	Dépôt du rapport mensuel de la Responsable en organisation communautaire;
5.11.2	Adoption de la politique culturelle et patrimoniale révisée de Potton;

- 5.11.3 Entente de services avec EXPÉ Aventures;
- 5.11.4 Entente avec le Club de soccer de Magog;
- 5.11.5 Dépôt du rapport Winterfest;

6. AVIS DE MOTION

- 6.1 Règlement d'emprunt numéro 2015-431 pour une étude de faisabilité et d'estimation des coûts de la mise aux normes du chemin Signal Hill;
- 6.2 Règlement numéro 2001-290-C modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme 2001-290 et ses amendements;
- 6.3 Règlement numéro 2001-291-AJ modifiant le règlement de zonage 2001-291 et ses annexes;
- 6.4 Règlement numéro 2001-291-AK modifiant le règlement de zonage 2001-291 et ses annexes;
- 6.5 Règlement numéro 2001-292-F modifiant le règlement de lotissement 2001-292 et ses amendements;
- 6.6 Règlement numéro 2001-294-M modifiant le règlement sur les permis et certificats 2001-294 et ses amendements;
- 6.7 Règlement numéro 2001-294-N modifiant le règlement sur les permis et certificats 2001-294 et ses amendements;
- 6.8 Règlement numéro 2001-295-D modifiant le règlement sur les conditions d'émission de permis de construction 2001-295 et ses amendements;
- 6.9 Règlement 2005-327-I modifiant le règlement 2005-327 et ses amendements relatif aux usages conditionnels sur le territoire;

7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

8. SUIVI ET REDDITION DES COMPTES BUDGÉTAIRES

- 8.1 Dépôt de la liste des paiements effectués durant la période incluant les paiements affectés à la carte de crédit corporative Desjardins VISA;
- 8.2 Dépôt de la liste des dépenses engagées, mais impayées durant la période;
- 8.3 Dépôt du rapport du Directeur général secrétaire trésorier par les Responsables conformément à la délégation d'autorisation du règlement numéro 2007-349-A (2010) et ses amendements;

9. VARIA

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée.

3- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire rappelle que la première période de questions ne porte que sur des objets qui ne sont pas à l'ordre du jour de la séance du Conseil. Le Maire et les membres du Conseil interpellés répondent aux questions.

2015 03 02

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE FÉVRIER 2015

Il est proposé par Michel Daigneault
et résolu

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015, tel que soumis.

Adoptée.

5- AFFAIRES COURANTES ET DÉLIBÉRANTES

5.1 ADMINISTRATION

2015 03 03

- 5.1.1 Appui à une demande d'aide financière au Pacte Rural de la Coopérative les Petits Ziboux

Initiales du maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative les Petits Ziboux a soumis à la MRC de Memphrémagog, une demande d'aide financière dans le cadre du programme du Pacte Rural pour la réalisation du projet de mise sur pieds d'une garderie permanente;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative est un organisme important destiné à pourvoir un service de garde à l'enfance aux parents qui ont un emploi;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative s'inscrit dans le cadre des actions du plan de développement du Canton de Potton, ainsi que dans le cadre des objectifs de la politique familiale du Canton de Potton;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Potton appuie le projet de la Coopérative les Petits Ziboux;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Michael Laplume
et résolu

D'APPUYER la demande d'aide financière présentée par la Coopérative les Petits Ziboux pour l'établissement d'une garderie permanente, à la MRC de Memphrémagog dans le cadre du programme de Pacte Rural.

Adoptée.

2015 03 04

5.1.2 Facturation des coûts de la Sûreté du Québec: opposition

CONSIDÉRANT le mode de contribution payable par les municipalités locales pour la tarification des services de la Sûreté du Québec basé sur la richesse foncière uniformisée;

CONSIDÉRANT l'engagement du gouvernement du Québec à ne pas facturer aux municipalités locales plus de 50% des coûts totaux pour les services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part des municipalités locales a été établie selon le Règlement sur la somme payable à 53 % à partir de l'année 2009;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog fait partie des MRC pour qui le gouvernement du Québec ne rembourse pas le différentiel entre le 80% des coûts des services de la Sûreté du Québec et le pourcentage-seuil de 53% fixé à l'article 1.1 du Règlement;

CONSIDÉRANT les représentations faites relatives à l'iniquité de la facturation de la Sûreté du Québec auprès des autorités compétentes;

CONSIDÉRANT l'état de non-avancement du dossier depuis plusieurs années;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Michel Daigneault
et résolu

D'APPUYER la démarche de la MRC de Memphrémagog et de la MRC de Vaudreuil-Soulanges auprès du gouvernement du Québec concernant le partage des frais de la Sûreté du Québec entre les municipalités concernées.

DE DEMANDER au gouvernement du Québec que la facture des services de la Sûreté du Québec soit plafonnée à 53% des coûts de la Sûreté du Québec pour toutes les municipalités locales et que la péréquation pour permettre aux autres municipalités locales d'avoir accès aux mêmes services à moindres coûts soit réalisée au niveau provincial;

QUE COPIE de la présente résolution soit envoyée à la ministre de la Sécurité publique, madame Lise Thériault, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau et au député d'Orford, monsieur Pierre Reid;

QU'une copie soit envoyée à la Fédération québécoise des Municipalités et à l'Union des Municipalités du Québec pour appui;

Initiales du maire

Initiales du Sec.- Trés.

QU'une copie soit envoyée aux MRC payant 80% des coûts ou plus, soit: la MRC de Memphrémagog, la MRC La Jacques-Cartier, la MRC de Vaudreuil-Soulanges, la MRC Les Pays-d'en-Haut et la MRC Les Laurentides;

Adoptée.

2015 03 05

5.1.3 Résolution en faveur de la reconduction du programme AccèsLogis Québec

CONSIDÉRANT QUE partout au Québec des ménages locataires, soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements de qualité et à prix abordable;

CONSIDÉRANT QUE des ménages de notre Municipalité ont aussi des besoins de logements abordables;

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Michael Laplume
et résolu

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de maintenir et de financer adéquatement le programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins et aux réalités de l'ensemble du territoire québécois;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de poursuivre le programme AccèsLogis Québec à long terme et de prévoir sans délai dans son prochain budget un plan d'investissements sur cinq (5) ans pour AccèsLogis Québec, permettant la réalisation d'un minimum de 3000 nouveaux logements par année.

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Martin Coiteux, et au ministre des Finances, M. Carlos Leitao.

Adoptée.

2015 03 06

5.1.4 Modification à la résolution 2015-02-05 concernant l'aide financière aux organismes communautaires municipaux

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2015-02-05 répartissait l'aide financière accordée aux organismes communautaires municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Fiducie Foncière de la Vallée Ruitter Brook est exemptée des taxes municipales en vertu de la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières accordée par la Commission municipale du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a opté de ne pas se prévaloir de l'article 205 permettant de lever une taxe compensatoire sur les organismes exemptés de taxes municipales selon l'article 204 alinéa 10 de la Loi sur la fiscalité municipale;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Pierre Pouliot
et résolu

DE RADIER de la résolution 2015-02-05 la ligne et le montant afférent de 1 000\$ alloué précédemment à la Fiducie Foncière Ruitter Brook tel que suit:

Fiducie Foncière de la Vallée Ruitter..... 1 000\$

Adoptée.

(La Conseillère Edith Smeesters s'oppose)

2015 03 07

5.1.5 Autorisation d'un parcours cycliste dans le Canton pour l'évènement Grand Fondo Cantons de l'Est édition 2015

Initiales du maire

Initiales du Sec.- Trés.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Potton a été saisie d'une demande par l'organisme Grand Fondo pour que soit autorisé le passage d'un évènement cycliste d'envergure sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE cet évènement a comme but de faire découvrir les attraits de notre région;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a déjà demandé les permissions requises du ministère des Transport du Québec;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Edith Smeesters
et résolu

D'AUTORISER le passage de l'évènement cycliste demandé dans le Canton de Potton le dimanche 28 juin 2015.

Adoptée.
*(Les conseillers Pierre Pouliot
et André Ducharme s'opposent)*

2015 03 08

5.2 FINANCES

5.2.1 **Autorisation de paiements pour le Comité Culturel et Patrimonial de Potton (CCPP)**

CONSIDÉRANT QUE le CCPP est établi depuis 2008 et conserve une importance grandissante dans la vie culturelle Pottonnaise;

CONSIDÉRANT QUE le CCPP contribue à la culture, à la connaissance et à la propagation du patrimoine Pottonnais, dont le festival multiculturel n'est qu'une activité entre nombreuses autres;

CONSIDÉRANT QU'il est très important de maintenir cette vitrine sur la société Pottonnaise pour les générations à venir;

CONSIDÉRANT QUE, pour le mérite des considérations précédentes, le Conseil de la Municipalité alloue un budget annuel important à ce Comité et que les crédits ont été augmentés pour l'exercice 2015 de 2 000\$;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Diane Rypinski Marcoux
et résolu

D'AUTORISER le paiement d'une somme de 26 800\$ comme contribution annuelle à remettre au CCPP en deux versements soit un premier le 5 mars 2015 au montant de 13 400\$ et un deuxième le 31 juillet 2015 pour le solde de la somme;

ET D'AUTORISER le secrétaire et le trésorier du CCPP à recevoir la contribution annuelle de la Municipalité pour le CCPP et à en gérer l'utilisation à partir d'un compte bancaire au nom du CCPP, pourvu qu'annuellement une reddition de compte présente un compte-rendu détaillé de l'utilisation de cette contribution.

Adoptée.

5.2.2 **[Autorisation de déboursement par versement du montant pour la Coopérative les Petits Ziboux]**

Différée.

2015 03 09

5.2.3 **Approbation d'un certificat d'admissibilité en vertu du programme de subvention pour la revitalisation du Village de Mansonville – Volet Commercial**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement 2011-395 et son amendement 2011-395-A concernant une aide financière pour la revitalisation des bâtiments commerciaux en périmètre urbain de Mansonville;

Initiales du maire

Initiales du Sec.- Trés.

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière pouvant être accordée pour chaque demande commerciale ne peut excéder 33-1/3% du coût réel des travaux admissibles jusqu'à concurrence de 25 000\$ par bâtiment dans le programme en question;

CONSIDÉRANT QU'un certificat d'admissibilité doit être approuvé, aux termes de l'article 9.5 du règlement 2011-395 et son amendement 2011-395-A;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par André Ducharme
et résolu

D'APPROUVER le certificat d'admissibilité suivant:

- 168572 Canada inc. (*Dépanneur des 13*) 6A, rue Vale Perkins 16 375,57\$

Adoptée.

2015 03 10

5.2.4 Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier – Dossier 00021629-1

CONSIDÉRANT QUE, suite à une recommandation du député de la circonscription dans laquelle est située la Municipalité du Canton de Potton, le sous-ministre des transports accordait une subvention maximale de 25 430\$ pour le rechargement en pierres concassées sur le chemin Peabody et le chemin Ruiter Brook;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus ont été exécutés à l'automne 2014, pour une valeur de 26 120,39\$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Michael Laplume
et résolu

D'APPROUVER les dépenses pour les travaux consistant à faire un rechargement de pierres concassées sur le chemin Peabody et le chemin Ruiter Brook pour un montant total de 26 120,39\$ taxes incluses;

DE CONFIRMER que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins cités dont la gestion incombe à la Municipalité du Canton de Potton;

ET DE SOUMETTRE la réclamation du montant de la subvention, soit 25 430\$ auprès du ministère des Transports du Québec.

Adoptée.

2015 03 11

5.2.5 Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier – Dossier 00022093-1

CONSIDÉRANT QUE, suite à une recommandation du député de la circonscription Orford, dans laquelle est située la Municipalité du Canton de Potton, le sous-ministre des transports accordait une subvention supplémentaire maximale de 13 014\$ pour le rechargement en pierres concassées sur le chemin Peabody et le chemin Ruiter Brook;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus ont été exécutés à l'automne 2014, pour une valeur de 15 384,84\$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par André Ducharme
et résolu

D'APPROUVER les dépenses pour les travaux consistant à faire un rechargement de pierres concassées sur le chemin Peabody et le chemin Ruiter Brook pour un montant total de 15 384,84\$ taxes incluses;

DE CONFIRMER que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins cités dont la gestion incombe à la Municipalité du Canton de Potton;

Initiales du maire

Initiales du Sec.- Trés.

ET DE SOUMETTRE la réclamation du montant de la subvention, soit 13 014\$ auprès du Ministère des Transports du Québec.

Adoptée.

2015 03 12

5.2.6 Reddition des comptes de 2014 pour le transfert de la voirie provinciale par le ministère des Transports du Québec à la Municipalité en 1993 dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 206 583\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les Municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'entretien courant et préventif des routes locales augmente à tous les ans et que la somme versée par le ministère des Transports dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local n'a jamais été indexée pour refléter les augmentations dans les coûts au fil des années;

Annexe

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QUE le vérificateur externe, la firme de Raymond Chabot Grant Thornton, présentera l'**annexe B** sous peu;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Michel Daigneault
et résolu

D'INFORMER le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'Aide à l'Entretien du Réseau Routier Local.

ET D'INFORMER le ministère des Transports du Québec à nouveau que depuis 1993 il n'y a eu aucune indexation de la subvention versée à la Municipalité et qu'elle considère que le montant versé est insuffisant et requiert qu'il soit révisé à la hausse annuellement.

Adoptée.

2015 03 13

5.2.7 Appui à La grande envolée du Commandant Piché

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'aide financière de la Grande envolée du Commandant Piché au profit de la Fondation Robert Piché;

CONSIDÉRANT QUE les profits amassés par cet événement aideront à combler les objectifs présents et futurs de la Fondation Robert Piché;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire appuyer une Fondation qui œuvre auprès des personnes qui ont une dépendance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire aussi appuyer la Fondation qui désire venir s'établir dans le Canton en y implantant un centre de désintoxication pour personnes qui ont une dépendance;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Michael Laplume
et résolu

D'AUTORISER le Municipalité à faire une contribution financière de 500\$ à la Fondation Robert Piché;

Initiales du maire

Initiales du Sec.- Trés.

ET DE PRENDRE la somme à même les crédits budgétaires approuvés du poste *frais de représentation des élus* au compte 02 11001 310.

Adoptée.

2015 03 14

5.2.8 Contribution financière pour l'évènement Tour des Arts 2015

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs de l'évènement Tours des Arts ont fait une demande d'aide financière pour l'année 2015 auprès de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement Tour des Arts est une activité annuelle depuis plusieurs années déjà, avec des retombées touristiques pour le Canton;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire continuer d'appuyer cette activité annuelle;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Edith Smeesters
et résolu

D'AUTORISER le Municipalité à faire une contribution financière de 500\$ pour l'évènement Tour des Art de 2015.

Adoptée.

2015 03 15

5.2.9 Action Memphré Ouest budget imparti aux municipalités en 2015

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités Stukely-Sud, Saint-Étienne-de-Bolton, Canton de Potton, Austin, Bolton-Est et Eastman ont créé *Action Memphré Ouest*, un organisme de concertation au niveau du développement touristique régional, incluant la coordination du projet Missisquoi-Nord;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme bénéficie d'une aide financière du Pacte rural en 2015;

CONSIDÉRANT QUE les frais non couverts par le Pacte rural sont répartis entre les six Municipalités selon des modalités établies;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'administration d'*Action Memphré Ouest* a établi un budget pour 2015, comportant une aide financière du Pacte rural et prévoyant des modalités de répartition des frais non subventionnées entre les Municipalités participantes (budget en annexe);

CONSIDÉRANT QUE la Conseillère Edith Smeesters siège au Conseil d'administration d'*Action Memphré Ouest* et porte le dossier pour la Municipalité, faisant la liaison pour le Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Edith Smeesters
et résolu

QUE le Conseil confirme son engagement de **12 096\$** au budget 2015 au titre de contribution de la Municipalité dans ce projet, le tout selon les crédits budgétaires approuvés pour l'exercice 2015 pour la somme en question.

Adoptée.

5.3 PERSONNEL

5.3.1 Embauche d'un employé journalier saisonnier pour opérer la niveleuse

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est procurée une niveleuse en 2011 pour procéder aux travaux de nivelage des chemins;

CONSIDÉRANT QUE l'opération de la niveleuse sur chemins de gravier est une compétence particulière;

Annexe

2015 03 16

Initiales du maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

CONSIDÉRANT QUE Roger Heath a été embauché pour opérer la niveleuse depuis 2011 et que l'Administration municipale s'est montrée satisfaite de son rendement;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par **André Ducharme**
et résolu

D'EMBAUCHER Roger Heath, pour combler le poste d'employé journalier et saisonnier pour opérer la niveleuse durant la période s'échelonnant de mars à novembre 2015 sous la responsabilité de l'Inspecteur en voirie et d'autoriser le versement du salaire au taux horaire de 21,53\$.

Adoptée.

2015 03 17

5.3.2 Embauche d'une employée au Bureau d'Accueil Touristique

CONSIDÉRANT QUE Lyse Fontaine a travaillé à titre de préposée responsable du Bureau d'Accueil Touristique depuis 2010 et qu'elle a manifesté son intérêt d'occuper ce poste à nouveau en 2015;

EN CONSÉQUENCE
il est proposé par **Diane Rypinski Marcoux**
et résolu

D'EMBAUCHER Lyse Fontaine à titre de préposée responsable du Bureau d'Accueil Touristique pour la période s'échelonnant du 15 juin au 15 octobre 2015 et d'autoriser le versement du salaire au taux horaire de 16,67\$.

Adoptée.

2015 03 18

5.3.3 Embauche du surveillant sauveteur de plage

CONSIDÉRANT QUE Christopher Brechin a travaillé à titre de surveillant sauveteur de plage pour l'été 2014 et qu'il a manifesté son intérêt d'occuper ce poste à nouveau en 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'Administration municipale s'est montrée satisfaite de son rendement;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par **Pierre Pouliot**
et résolu

D'EMBAUCHER Christopher Brechin à titre de surveillant sauveteur à la plage municipale de Vale Perkins, pour une période de huit (8) semaines et d'autoriser le versement du salaire au taux de 16,35\$ l'heure, à compter du 19 juin 2015.

Adoptée.

5.4 MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET FOURNITURES

5.5 PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS

2015 03 19

5.5.1 Tarifs pour le stationnement et le débarcadère au quai de Vale Perkins

CONSIDÉRANT QUE les frais de stationnement, de lavage et de mise à l'eau au quai de Vale Perkins doivent être établis conformément à l'article 8 du règlement 2003-313;

EN CONSÉQUENCE
il est proposé par **Pierre Pouliot**
et résolu

D'ÉTABLIR à nouveau les frais comme suit pour les non-résidents:

PERMIS SAISONNIER

- 375\$ (375\$ en 2014) donnant droit au stationnement, au lavage et à la mise à l'eau;

Initiales du maire ----- ----- Initiales du Sec.- Trés.

PERMIS QUOTIDIENS

- 30\$ (30\$ en 2014) par jour pour le stationnement, le lavage et la mise à l'eau;
- 10\$ (10\$ en 2014) pour le stationnement (véhicule seulement);

* Un locataire saisonnier au sens du règlement 2003-313 est considéré comme résident et donc le tarif ne lui est pas applicable.

Adoptée.

2015 03 20

5.5.2 Subvention du Fonds de développement de l'Offre Touristique (FDOT) réduite pour le sentier Village Owl's Head

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une confirmation de sa demande de subvention auprès du **FDOT**, mais que la subvention est de 50% du coût du projet au lieu du 80% annoncé et qu'il en résulte donc un sous-financement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà exploré des moyens de réduire le sous-financement par différents stratagèmes externes n'impliquant pas de mise de fonds municipale supplémentaire autre qu'une modeste avance de fonds de 2 350\$ qui serait récupérée dans la première année d'exploitation du sentier de randonnée envisagé;

CONSIDÉRANT DONC QUE le financement additionnel au montant de 33 525\$ pourrait être assuré par les sources externes trouvées;

EN CONSÉQUENCE

**il est proposé par Edith Smeesters
et résolu**

DE CONTINUER d'avancer la phase préliminaire du projet en acceptant la proposition autorisée du **FDOT** pour une subvention totale de 55 875\$;

ET QUE le Conseil municipal soit régulièrement informé et périodiquement invité à ce prononcer sur la continuation de ce projet au fur et à mesure que les étapes se concrétisent.

Adoptée.

2015 03 21

5.5.3 Déménagement du bureau d'accueil touristique

CONSIDÉRANT QUE le bureau d'accueil touristique est présentement situé au Parc André Gagnon au nord du Village;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité d'installer le bureau d'accueil touristique au centre de Village pourra offrir une meilleure visibilité et augmenter les visites annuelles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite augmenter l'achalandage de son bureau d'accueil touristique tout en faisant bénéficier le Village de cette achalandage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est présentement en négociation avec un propriétaire de bâtiment au centre du Village, immédiatement face au parc Manson, et que du stationnement est aussi disponible à cet endroit;

EN CONSÉQUENCE

**il est proposé par Michael Laplume
et résolu**

DE DÉMÉNAGER le bureau d'accueil touristique dans le bâtiment accessoire de la propriété au 2 rue des Pins;

ET D'AUTORISER le Directeur général secrétaire trésorier (DGST) à signer un bail avec le propriétaire, Monsieur Jacques Hébert, selon les termes proposés dans la communication du DGST au Conseil municipal le 18 février 2015:

Initiales du maire

Initiales du Sec.- Trés.

- ✓ Bail sur cinq (5) ans
- ✓ Location annuelle sur six (6) mois seulement
- ✓ Coût du bail annuel 4 500\$ sans autre frais d'exploitation pour la Municipalité (*chauffage et électricité fournis*).

LE TOUT CONDITIONNELLEMENT à la conformité du nouvel usage de ce bâtiment.

Adoptée.

(Les Conseillers André Ducharme, Pierre Pouliot et Michel Daigneault s'opposent; le Maire vote pour)

5.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.6.1 **Dépôt du rapport des activités en 2014 en matière de prévention incendie pour la Municipalité du canton de Potton**

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose le rapport d'activités de 2014 préparé par le Directeur adjoint du Service de sécurité incendie de la Municipalité, monsieur Ronney Korman. Une copie du rapport a été remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

Déposé.

2015 03 22

5.6.2 **Mesures préparatoires pour lancer la démarche de planification du plan de sécurité civile**

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ MUNICIPAL DE LA SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la sécurité civile a pour objet la protection des personnes et des biens contre les sinistres;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Potton désire assurer la protection des personnes et la sauvegarde des biens contre les sinistres;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre majeur en regard des fonctions de décision et de coordination pour assurer la protection des personnes et la sauvegarde des biens sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE par sécurité civile on entend l'organisation d'opérations de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement dans le cas d'un sinistre majeur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Potton a déjà un Plan de sécurité civile, document de planification et de préparation en cas de sinistre majeur;

CONSIDÉRANT QUE ce plan datant de plusieurs années, il a été retenu de le « réviser » en suivant les six étapes de planification proposées par le ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QU'UN Comité Municipal de la Sécurité Civile (CMSC) doit être nommé pour soutenir la démarche de révision;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Michel Daigneault
et résolu

D'ACCORDER le mandat de planification, d'implantation et de maintien en sécurité civile au Comité municipal de la sécurité civile du Canton de Potton;

DE NOMMER les membres du comité comme suit:

- ▶ Michel Daigneault, Conseiller et président du CMSC
- ▶ Louis Veillon, Maire et coordonnateur municipal en sécurité civile
- ▶ Thierry Roger, Directeur général secrétaire trésorier
- ▶ Ronney Korman, Directeur adjoint du service sécurité incendie
- ▶ André Gagné, citoyen résident du secteur Owl's Head et radio amateur

Initiales du maire

Initiales du Sec.- Trés.

ET QUE copie de cette résolution soit transmise à Madame Joséane Bédard, Conseillère en sécurité civile de la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Montérégie et de l'Estrie.

Adoptée.

5.7 TRANSPORTS ET VOIRIE

5.7.1 Dépôt du rapport du Responsable des travaux publics et Directeur adjoint du Service sécurité incendie

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose le rapport mensuel du Responsable des travaux public, inspection en voirie et Directeur adjoint du service sécurité incendie, Ronney Korman. Une copie du rapport a été remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

Déposé.

5.8 HYGIÈNE DU MILIEU

5.8.1 Dépôt du rapport mensuel de la Responsable en hygiène du milieu et inspection en environnement

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose le rapport mensuel de la Responsable de l'hygiène et de l'inspection en environnement. Une copie du rapport a été remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

Déposé.

2015 03 23

5.8.2 Fourniture de sacs compostables au commerce Marché Richelieu de Mansonville comme aux restaurants

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire atteindre les objectifs de la Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la participation des industries, commerces et institutions (ICI) est essentielle afin d'augmenter la performance en gestion des matières résiduelles de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE depuis janvier 2014, la Municipalité offre les sacs compostables sans frais aux restaurants, ce qui constitue un incitatif pour la récupération des matières résiduelles organiques dans ces établissements étant donné que l'utilisation de sacs est essentielle à leur logistique de récupération;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de sacs compostables s'avère aussi nécessaire pour la récupération des matières organiques au supermarché Richelieu de Mansonville;

CONSIDÉRANT QU'une évaluation des besoins de ce supermarché indique que moins de 3 boîtes de 150 sacs seront nécessaires annuellement, ce qui correspond à un coût de plus ou moins 200 \$ incluant les taxes et que ce montant est prévu au budget 2015;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par André Ducharme
et résolu

D'OFFRIR sans frais les sacs compostables pour la récupération des matières organiques au supermarché Richelieu de Mansonville.

Adoptée.

2015 03 24

5.8.3 Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour la location, le transport et la disposition des conteneurs de l'Écocentre

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité requiert les services de location, transport et disposition de conteneurs pour certaines matières acceptées à l'Écocentre municipal;

CONSIDÉRANT QUE des entreprises spécialisées sont disposées à offrir ces services et à assurer la mise en valeur du bois, des encombrants et des matériaux de construction, rénovation et démolition;

Initiales du maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été préparé par le service d'Hygiène du milieu et inspection en environnement;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Pierre Pouliot
et résolu

QUE le Directeur général secrétaire trésorier soit autorisé à inviter des offres de service auprès d'entreprises de la région pour la location, le transport et la disposition des conteneurs de l'Écocentre en 2015.

Adoptée.

2015 03 25

5.8.4 Autorisation pour l'achat de deux îlots de récupération de matières résiduelles pour encourager Développement Owl's Head

CONSIDÉRANT QU'afin de favoriser le tri des matières dans les lieux publics achalandés, la Municipalité souhaite promouvoir l'installation d'îlots de récupération multimatières permettant de récupérer à la fois les matières recyclables, les matières organiques, et les déchets ultimes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a, en 2014, assisté le propriétaire de Développement Owl's Head inc. pour déposer une demande auprès de la Table de récupération hors-foyer, qui offre une aide financière à l'achat d'équipement pour la récupération de matières recyclables dans les bars, restaurants et hôtels, soit 70% du coût d'achat d'un équipement de récupération jusqu'à concurrence de 525\$ par unité (résolution 2014 03 17);

CONSIDÉRANT QUE Développement Owl's Head inc. a reçu l'acceptation de la demande d'aide financière en février 2015, assurant ainsi le remboursement de 1 050\$ conditionnel à l'achat des deux îlots de récupération multimatières répondant aux critères de la Table de récupération hors-foyer, tel que soumis dans la demande;

CONSIDÉRANT QUE dans le but de favoriser la récupération chez les entreprises locales, la Municipalité réitère sa proposition de mars 2014 et s'engage à défrayer les coûts non couverts par la subvention, lesquels sont évalués à 790\$ pour l'équipement et 180\$ pour le transport incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Edith Smeesters
et résolu

DE POURSUIVRE l'assistance offerte à Développement Owl's Head inc. afin qu'ils procèdent à l'acquisition des deux îlots de récupération multimatières et effectuent le nécessaire afin d'obtenir le remboursement de 1 050\$ prévu dans le cadre du programme d'aide financière de la Table de récupération hors foyer;

DE REMBOURSER Développement Owl's Head Inc. pour les coûts non couverts par la subvention jusqu'à concurrence de 1 000\$.

Adoptée.

2015 03 26

5.8.5 Adjudication du contrat pour l'étude des technologies de réduction du phosphore dans les eaux rejetées par les stations d'épuration

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) a mis de l'avant un énoncé de position ministérielle qui définit de nouvelles exigences de rejet de phosphore pour certaines installations de traitement d'eaux usées, le tout dans le cadre de son plan d'intervention sur les algues bleu-vert;

CONSIDÉRANT QUE les deux stations d'eaux usées de notre Municipalité sont visées par cette position ministérielle et qu'il sera nécessaire de mettre à niveau leur procédé de réduction du phosphore afin de respecter les nouvelles exigences;

Initiales du maire

Initiales du Sec.- Trés.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire connaître les technologies disponibles appropriées pour ses deux stations d'épuration et leurs coûts;

CONSIDÉRANT QUE la firme EXP a soumis une offre de service pour l'identification de l'alternative la mieux appropriée pour abattre le phosphore total à 0,3 mg/l, laquelle comprend une rencontre de démarrage, la visite des stations, l'examen des alternatives et la présentation à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Diane Rypinski Marcoux
et résolu

D'AUTORISER le Directeur général secrétaire trésorier à signer la proposition de la firme EXP soumise le 22 janvier 2015 afin de réaliser la première étape de ce mandat, soit la rencontre de démarrage, la visite des stations, l'examen des alternatives et la présentation à la Municipalité, pour un montant forfaitaire de 5 700\$ plus taxes.

Adoptée.
*(Les conseillers André Ducharme
et Pierre Pouliot s'opposent)*

2015 03 27

5.8.6 Lettre concernant les rejets de phosphore

CONSIDÉRANT QUE l'épandage de matières fertilisantes en bordure de la rivière Missisquoi est susceptible d'engendrer l'émission de contaminants, particulièrement en raison des pentes et des inondations récurrentes, et que cette pratique rend plusieurs citoyens inquiets quant à la qualité de l'eau de la rivière;

CONSIDÉRANT QUE les résultats des campagnes annuelles d'échantillonnages réalisées dans la rivière Missisquoi Nord indiquent une dégradation de la qualité de l'eau (phosphore et MES) en aval des zones occupées par des terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE parallèlement au rejet de phosphore engendré par l'épandage en terres agricoles, le MDDELCC prévoit resserrer les normes de rejets de phosphore des stations d'épuration de certaines municipalités, dont la nôtre, et que ceci exigera des investissements importants, de l'ordre de plusieurs centaines de milliers de dollars;

CONSIDÉRANT QU'une lettre visant à dénoncer cette incohérence a été envoyée à Pierre Paradis, ministre de l'agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, ainsi qu'à David Heurtel, ministre du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques en octobre 2014;

CONSIDÉRANT QU'en réponse à cet envoi, nous avons reçu en novembre dernier une lettre signée par un fonctionnaire, laquelle n'offre aucune explication quant à l'incohérence relevée dans la correspondance du 7 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif en Développement Durable recommande au Conseil municipal d'envoyer une nouvelle lettre au MDDELCC (annexe);

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Michel Daigneault
et résolu

QUE la lettre ci-annexée soit signée par le Maire, M. Louis Veillon et la Conseillère et présidente du Comité consultatif en Développement durable, Edith Smeesters, puis envoyée à M. David Heurtel, ministre du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques et en copie conforme à :

Annexe

- Pierre Reid, député d'Orford
- Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Québec
- Guy Jauron, Directeur général secrétaire trésorier, MRC Memphrémagog
- Dany Jacques, journaliste pour Le Reflet du Lac
- François Cardinal, journaliste pour La Presse
- Bernard Descoteaux, Directeur du journal Le Devoir

Initiales du maire
Initiales du Sec.- Trés.

Adoptée.

5.9 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

5.10 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

5.10.1 Dépôt du rapport de l'Urbaniste

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose le rapport mensuel de l'Urbaniste, Hugues Thivierge. Copie dudit rapport a été remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

Déposé.

2015 03 28

5.10.2 PIIA-2: 291, rue Principale (banque CIBC), remplacement d'une enseigne

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'une nouvelle enseigne dans le noyau villageois de Mansonville, est assujettie au PIIA-2 (dossier CCU100215-5.1);

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à remplacer l'enseigne existante située sur la façade du bâtiment, le tout selon les plans soumis, préparés par les enseignes Zip Signs, portant le numéro 03061-SO018845, datés du 16 septembre 2014, révisés en date du 11 décembre 2014 et reçus à la Municipalité en date du 21 janvier 2015;

CONSIDÉRANT QUE toutes les informations permettant d'établir le respect des objectifs et critères du PIIA-2 ont été présentées;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les objectifs et critères du PIIA-2;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande que la demande soit acceptée telle que présentée.

EN CONSÉQUENCE

**il est proposé par Diane Rypinski Marcoux
et résolu**

D'ACCEPTER la demande visant le remplacement d'une enseigne sur la façade du bâtiment situé au 291, rue Principale.

Adoptée.

2015 03 29

5.10.3 PIIA-2: 6A, rue Vale Perkins (dépanneur), modification d'une enseigne

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'une nouvelle enseigne dans le noyau villageois de Mansonville, est assujettie au PIIA-2 (dossier CCU100215-5.2);

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à remplacer les enseignes existantes situées sur la façade du bâtiment par une (1) enseigne, le tout selon les plans soumis, préparés par les enseignes Transworld, portant le numéro 010767m1,2, datés du 28 janvier 2015 et reçus à la Municipalité en date du 2 février 2015;

CONSIDÉRANT QUE la modification souhaitée consiste à ajouter les mots « Dépanneur des 13 »;

CONSIDÉRANT QUE toutes les informations permettant d'établir le respect des objectifs et critères du PIIA-2 ont été présentées;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les objectifs et critères du PIIA-2;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande que la demande soit acceptée telle que présentée.

EN CONSÉQUENCE

**il est proposé par Diane Rypinski Marcoux
et résolu**

Initiales du maire

Initiales du Sec.- Trés.

D'ACCEPTER la demande visant une modification au projet de remplacement d'une enseigne sur la façade du bâtiment situé au 6A, rue Vale Perkins.

Adoptée.

5.11 LOISIRS ET CULTURE

5.11.1 **Dépôt du rapport mensuel de la Responsable en organisation communautaire**

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose le rapport mensuel de la Responsable en organisation communautaire, madame Patricia Wood. Copie dudit rapport a été remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

Déposé.

2015 03 30

5.11.2 **Adoption de la politique culturelle et patrimoniale révisée de Potton**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Potton a créé le Comité Culturel et Patrimonial de Potton (CCPP);

CONSIDÉRANT QUE l'une des tâches consacrées au CCPP consistait en la proposition au Conseil municipal d'une politique culturelle et patrimoniale;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a adopté la première politique culturelle et patrimoniale lors d'une séance ordinaire tenue le 7 septembre 2010

CONSIDÉRANT QUE le CCPP a adopté la politique révisée lors d'une réunion le 15 décembre 2014;

**EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Michel Daigneault
et résolu**

Annexe

QUE la politique culturelle et patrimoniale révisée du Canton de Potton, proposée par le CCPP, soit adoptée.

Adoptée.

(Le Conseiller Pierre Pouliot s'oppose)

2015 03 31

5.11.3 **Entente de services avec EXPÉ Aventures**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Potton désire poursuivre la nouvelle formule de son camp de jour qui introduisait en 2013 un programme de plein-air et de sensibilisation environnemental pour les enfants;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se propose de mandater une firme de services en - activités de plein air pour assurer la bonne structure et la sécurité du camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE la société Expé Aventures, a signifié son intérêt pour continuer de fournir ce service et qu'elle maîtrise l'expérience nécessaire pour continuer le développement de ce concept de camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires ont été prévus pour cette dépense en 2015;

**EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Michael Laplume
et résolu**

D'AUTORISER le Directeur général secrétaire trésorier à signer tous les documents inhérents à cette entente de services avec Expé Aventures.

ET D'AUTORISER un montant ne dépassant 1 650\$ pour le défraiement des frais associés à cette entente de services.

Adoptée.

5.11.4 Entente avec le Club de soccer Magog

CONSIDÉRANT QUE l'expérience vécue avec succès en 2013 et en 2014, alors que le Club de soccer de la Ville de Magog avait été retenu par la Municipalité pour former les entraîneurs volontaires Pottonais, pour entraîner les joueurs et pour organiser les joutes notamment avec la Municipalité d'Eastman;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a inclut des crédits budgétaires pour 2015 au montant global de 2 940\$ pour répéter l'expérience cette année;

EN CONSÉQUENCE
il proposé par Pierre Pouliot
et résolu

D'AUTORISER l'engagement des services du Club de soccer de la Ville de Magog pour aider encore cette année la Municipalité dans son effort de promouvoir ce sport, le tout pour la somme de 2 478\$ tel que soumis par le Club, laquelle somme inclut aussi les frais de transport des jeunes.

Adoptée.

5.11.5 Dépôt du rapport WINTERFEST

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose le rapport sur le WINTERFEST, saison 2015 préparé par la maison des jeunes. Copie dudit rapport a été remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

Déposé.

6- AVIS DE MOTION

6.1 Règlement d'emprunt numéro 2015-431 pour une étude de faisabilité et d'estimation des coûts de la mise aux normes du chemin Signal Hill

Le Conseiller **Michel Daigneault**, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption.

Le règlement d'emprunt aura pour but de financer une étude de faisabilité et d'estimation de la mise aux normes du chemin Signal Hill à la demande des propriétaires riverains de ce chemin, aux fins d'une éventuelle municipalisation de celui-ci; aux fins du règlement, il sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation du chemin Signal Hill une compensation annuelle pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire, suffisante pour le remboursement de la dette, capital et intérêts. Cette compensation sera établie en divisant le montant du service de la dette annuel par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le Conseil municipal de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement sera remise aux membres du Conseil dans les délais prévus par la loi.

Donné.

6.2 Règlement 2001-290-C modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme 2001-290 et ses amendements

Le Conseiller **Michel Daigneault**, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement portant le numéro 2001-290-C sera présenté pour étude et adoption.

Le règlement a pour objet de modifier le règlement sur le plan d'urbanisme concernant la concordance aux règlements modifiant le schéma d'aménagement de la MRC régissant les implantations résidentielles en zone agricole et les zones inondables.

Initiales du maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le Conseil municipal de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement sera remise aux membres du Conseil dans les délais prévus par la loi.

Donné.

6.3 Règlement 2001-291-AJ modifiant le règlement de zonage 2001-291 et ses amendements

Le Conseiller **Michael Laplume**, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement portant le numéro 2001-291-AJ sera présenté pour étude et adoption.

Le règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin de permettre une tour de communication (antenne) dans la zone A-1.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le Conseil municipal de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement sera remise aux membres du Conseil dans les délais prévus par la loi.

Donné.

6.4 Règlement 2001-291-AK modifiant le règlement de zonage 2001-291 et ses amendements

Le Conseiller **Pierre Pouliot**, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement portant le numéro 2001-291-AK sera présenté pour étude et adoption.

Le règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage concernant la concordance aux règlements modifiant le schéma d'aménagement de la MRC régissant les implantations résidentielles en zone agricole et les zones inondables.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le Conseil municipal de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement sera remise aux membres du Conseil dans les délais prévus par la loi.

Donné.

6.5 Règlement 2001-292-F modifiant le règlement de lotissement 2001-292 et ses amendements

Le Conseiller **Pierre Pouliot**, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement portant le numéro 2001-292-F sera présenté pour étude et adoption.

Le règlement a pour objet de modifier le règlement de lotissement concernant la concordance aux règlements 11-13 et 12-12 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC régissant les implantations résidentielles en zone agricole et les zones inondables.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le Conseil municipal de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement sera remise aux membres du Conseil dans les délais prévus par la loi.

Donné.

6.6 Règlement 2001-294-M modifiant le règlement sur les permis et certificats 2001-294 et ses amendements

Le Conseiller **Edith Smeesters**, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement portant le numéro 2001-294-M sera présenté pour étude et adoption.

Le règlement a pour objet de modifier le règlement sur les permis et certificat afin d'apporter les modifications aux articles qui réfèrent au *Règlement sur le captage des eaux souterraines (c. Q-2, r.6)* qui a été remplacé par le *Règlement sur le prélèvement des*

Initiales du maire

Initiales du Sec.- Trés.

eaux et leur protection (c. Q-2, r. 35.2) et de préciser les documents et informations à fournir dans le cadre de l'application dudit règlement.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le Conseil municipal de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement sera remise aux membres du Conseil dans les délais prévus par la loi.

Donné.

6.7 Règlement 2001-294-N modifiant le règlement sur les permis et certificats 2001-294 et ses amendements

Le Conseiller **Michel Daigneault**, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement portant le numéro 2001-294-N sera présenté pour étude et adoption.

Le règlement a pour objet de modifier règlement sur les permis et certificats concernant la concordance aux règlements modifiant le schéma d'aménagement de la MRC régissant les implantations résidentielles en zone agricole et les zones inondables.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le Conseil municipal de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement sera remise aux membres du Conseil dans les délais prévus par la loi.

Donné.

6.8 Règlement 2001-295-D modifiant le règlement sur les conditions d'émission de permis de construction 2001-295 et ses amendements

Le Conseiller **Michael Laplume**, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement portant le numéro 2001-295-D sera présenté pour étude et adoption.

Le règlement a pour objet de modifier le règlement sur les conditions d'émission de permis de construction concernant la concordance au règlement modifiant le schéma d'aménagement de la MRC régissant les implantations résidentielles en zone agricole.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le Conseil municipal de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement sera remise aux membres du Conseil dans les délais prévus par la loi.

Donné.

6.9 Règlement 2005-327-I modifiant le règlement 2005-327 et ses amendements relatif aux usages conditionnels sur le territoire

Le Conseiller **Pierre Pouliot**, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement portant le numéro 2005-327-I sera présenté pour étude et adoption.

Le règlement a pour objet de modifier le règlement relatif aux usages conditionnels concernant la concordance au règlement modifiant le schéma d'aménagement de la MRC régissant les implantations résidentielles en zone agricole.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le Conseil municipal de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement sera remise aux membres du Conseil dans les délais prévus par la loi.

Donné.

7- ADOPTION DE RÈGLEMENTS (Aucun règlement à adopter)

8- SUIVI ET REDDITION DES COMPTES BUDGÉTAIRES

8.1 Dépôt de la liste des paiements effectués durant la période incluant les paiements affectés à la carte de crédit corporative Desjardins VISA

Le Directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste des paiements effectués durant

Initiales du maire

Initiales du Sec.- Trés.

la période incluant les paiements affectés à la carte de crédit corporative Desjardins VISA selon la résolution numéro 2011 01 05 et l'article 7.4 du *Règlement 2007-349 A (2010) décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et autorisant une délégation de compétence* pour la période finissant la journée ouvrable cinq (5) jours ouvrables immédiatement avant la séance du Conseil du dépôt et débutant la première journée cinq (5) jours avant la séance du Conseil précédent. Copie de la liste est remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

Déposée.

8.2 Dépôt de la liste des dépenses engagées, mais non payées durant la période

Le Directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste des paiements effectués durant la période, selon l'article 7.4 du *Règlement 2007-349 A (2010) décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et autorisant une délégation de compétence* pour la période finissant la journée ouvrable cinq (5) jours ouvrables immédiatement avant la séance du Conseil du dépôt et débutant la première journée cinq (5) jours avant la séance du Conseil précédent. Copie de la liste est remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

Déposée.

8.3 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par le Directeur général secrétaire trésorier par les responsables conformément à la délégation d'autorisation du règlement numéro 2007-349-A (2010) et ses amendements

Le Directeur général secrétaire-trésorier dépose le rapport des dépenses autorisées par lui-même et par les Responsables selon l'article 7.3 du *Règlement numéro 2007-349A (2010) décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et autorisant une délégation de compétence* pour la période finissant la journée ouvrable cinq (5) jours ouvrables immédiatement avant la séance du Conseil du dépôt et débutant la première journée cinq (5) jours avant la séance du Conseil précédent. Copie de la liste est remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

Déposé.

9- VARIA

2015 03 33

9.1 *Appui à Action Memphré Ouest pour une demande d'aide financière auprès du pacte rural*

CONSIDÉRANT QUE les municipalités Stukely-Sud, Saint-Étienne-de-Bolton, Canton de Potton, Austin, Bolton-Est et Eastman ont créé Action Memphré-Ouest, un organisme de concertation au niveau du développement touristique régional, incluant la coordination du projet Missisquoi-Nord;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme bénéficie d'une aide financière du Pacte rural en 2015;

CONSIDÉRANT QUE les frais non couverts par le Pacte rural sont répartis entre les six municipalités selon des modalités établies;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'administration d'Action Memphré-Ouest a établi un budget pour 2015, comportant une aide financière du Pacte rural et prévoyant des modalités de répartition entre les municipalités participantes (budget en annexe);

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par
et résolu

QUE le Conseil confirme un engagement de **12 096 \$** au budget 2015 au titre de contribution de la municipalité dans ce projet.

Adoptée.

2015 03 34

9.2 *Appui au projet de caractérisation des terres agricoles et forestières*

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphremagog effectue un appel de projets dans le cadre du volet régional de son Pacte rural;

Initiales du maire ----- ----- Initiales du Sec.- Trés.

CONSIDÉRANT QUE le Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Memphrémagog propose d'adhérer au projet de « banque de terres »;

CONSIDÉRANT QUE ce projet bénéficierait grandement d'une caractérisation des terres agricoles de façon à mieux associer le type de culture aux terres agricoles disponibles;

CONSIDÉRANT QUE les terres forestières seraient aussi caractérisées de façon à maximiser leur exploitation durable;

EN CONSÉQUENCE,

**il est proposé par Edith Smeesters
et résolu**

D'appuyer la démarche d'Austin pour la réalisation du projet tel que déposé au Pacte rural de la MRC de Memphrémagog.

Adoptée.

(Le Conseiller Michel Daigneault s'oppose)

2015 03 35

9.3 Invitation d'un entrepreneur supplémentaire pour la coupe en bordure de chemins

CONSIDÉRANT QUE la résolution pour le contrat de gré à gré pour la coupe en bordure des chemins a déjà été adopté le 2 février 2015 et porte le numéro 2015 02 13;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite inviter un autre entrepreneur local à soumettre un prix pour la coupe en bordure des chemins;

EN CONSÉQUENCE,

**il est proposé par Diane Rypinski Marcoux
et résolu**

D'INVITER un entrepreneur de plus, soit Jason Sherrer, à soumettre un prix pour la coupe en bordure de chemins.

Adoptée.

10- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire rappelle que la deuxième période de questions ne porte que sur des objets qui sont à l'ordre du jour de la séance du Conseil. Des questions et commentaires sont adressés au Conseil relativement à divers autres sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au Conseil, le Maire met fin à la période de questions.

11- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Michael Laplume** et résolu que la séance soit levée à 21h05.

Le tout respectueusement soumis,

Louis Veillon
Maire

Thierry Roger
Directeur général secrétaire trésorier

Je, Louis Veillon, Maire de la Municipalité du Canton de Potton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.